



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 47

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. MICKLEFIELD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 226 — *Loi sur la présomption de décès et la déclaration d'absence et modifiant la Loi sur les assurances/The Presumption of Death and Declaration of Absence Act and Amendments to The Insurance Act.*

Le débat se poursuit.

MM. MARCELINO (Tyndall Park) et SMITH (Southdale), M^{me} SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. ALLUM, KINEW et ALTEMEYER interviennent. M. MALOWAY exerce son droit de parole jusqu'à 10 h 55 et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 24(1) du *Règlement*, le débat est interrompu afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi de député choisi 207.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. LAGIMODIERE voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 207 — *Loi sur la Journée de reconnaissance des agents de conservation du Manitoba/The Manitoba Conservation Officers Recognition Day Act.*

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Conformément au paragraphe 33(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la reconnaissance de l'importance de l'exploitation minière au Manitoba sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la proposition présentée par M. TEITSMA :

Proposition n° 6 : Réduction de la taxe de vente provinciale

Attendu :

que les Manitobains travaillent dur pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille;

que le précédent gouvernement néo-démocrate a rendu cette tâche plus difficile pour les Manitobains en prenant l'argent dans leurs poches et en le mettant dans celles du Cabinet;

que le précédent gouvernement néo-démocrate a promis durant sa campagne de ne pas augmenter la TVP;

que le précédent gouvernement néo-démocrate n'a pas tenu sa promesse envers les Manitobains et qu'il a augmenté la TVP sans tenir le référendum requis, après avoir d'abord élargi l'application de la taxe à des produits, allant de l'assurance habitation aux coupes de cheveux;

que le précédent gouvernement néo-démocrate était régulièrement incapable d'équilibrer son budget et prévoyait des déficits croissants;

que le précédent gouvernement néo-démocrate avait l'habitude de dépenser plus et d'obtenir moins, ce qui s'est traduit par une augmentation des impôts et une diminution de la qualité des services pour les Manitobains, entraînant ainsi les temps d'attente en salle d'urgence les plus longs au Canada, les frais d'ambulance les plus élevés au pays, une hausse du nombre d'enfants confiés à l'État et les pires résultats scolaires au pays en mathématiques, en sciences et en littérature;

que le gouvernement provincial actuel considère que les Manitobains méritent un répit;

que le gouvernement provincial actuel a promis durant sa campagne de ramener la TVP à 7 %;

que le gouvernement provincial actuel croit au redressement des finances, à l'amélioration des services et à la reconstruction de l'économie;

que le 7 mars 2019, le gouvernement provincial actuel a tenu sa promesse envers les Manitobains de ramener la TVP à 7 %;

qu'une réduction de cette envergure constitue la plus importante réduction de taxe de l'histoire du Manitoba et qu'elle permettra des économies annuelles de 300 millions de dollars pour les Manitobains;

que la réduction de la TVP mise en œuvre par le gouvernement provincial actuel permettra à une famille de quatre d'économiser 3 000 \$ d'ici 2024,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba félicite les Manitobains d'avoir enfin obtenu la réduction de taxe qu'ils méritaient grâce à la réduction de la TVP qui sera ramenée à 7 % le 1^{er} juillet 2019.

Le débat se poursuit.

MM. WIEBE, SMOOK, ALTEMEYER et ALLUM ainsi que M^{mes} GUILLEMARD et FONTAINE interviennent. M^{me} SMITH (Point Douglas) exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M^{mes} GUILLEMARD et SMITH (Point Douglas), MM. WISHART et WOWCHUK ainsi que M^{me} KLASSEN font des déclarations de député.

Après la période des questions orales, M. FLETCHER soulève une question de privilège et propose que l'Assemblée entame immédiatement le processus budgétaire et qu'elle veille à ce qu'au moins 100 heures soient consacrées à ces travaux.

M. le *ministre* GOERTZEN et M. GERRARD interviennent. La présidente déclare la question de privilège irrecevable.

Présentation et lecture de pétitions :

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à modifier la *Loi sur le temps réglementaire* en vue d'abolir l'heure avancée au Manitoba à compter du 4 novembre 2019, afin que le Manitoba reste à l'heure normale du centre (HNC) tout au long de l'année et à perpétuité. (J. Williams, W. Klassen, A. Bolduc et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (J. Koenig, F. Seibel, J. Stiller et autres)

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à rétablir les services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital et à collaborer avec le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que ces services continuent d'être offerts à l'échelle régionale. (C. Jorgensen, N. Madarash, T. Raddysh et autres)

M. ALTEMEYER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (J. Sodomsky, A. Raible, M. Russell et autres)

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (M. Kochan, P. Pelletier, A. Hilber-Eliyaku et autres)

M^{me} LATHLIN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (R. Camill, S. Abbi, F. Martin et autres)

M^{me} MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (A. Well, J. Hernandez, L. Day et autres)

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (D. Dueck, S. Proctar, E. Balzer et autres)

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à évaluer la possibilité d'établir une équipe interministérielle chargée d'assurer un leadership dans le cadre d'une réponse coordonnée et adaptée à la culture à l'égard de la crise croissante des dépendances dans notre province, réponse qui comprend une campagne de sensibilisation forte et généralisée portant sur les dangers de l'usage des méthamphétamines et des opiacés et présentant notamment un volet sur la sensibilisation aux dépendances à l'intention du personnel médical de première ligne au sein des établissements de soins de santé, ainsi que la possibilité d'offrir des services supplémentaires en matière de dépendances à Brandon et dans l'ouest du Manitoba pour tous les types de soins, y compris les urgences, la désintoxication, la réadaptation à long terme, les logements de transition et l'aide à la gestion des troubles concomitants, et d'exhorter le ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie active à évaluer la possibilité de dresser un inventaire accessible au public répertoriant tous les établissements voués aux dépendances au Manitoba et de fournir de l'aide aux familles dont des membres font face à des dépendances, notamment du counseling, l'orientation aux patients et la promotion des droits, ainsi qu'un accès direct et gratuit à la naloxone. (S. May, J. Welsted, K. Fallis et autres)

Mardi 7 mai 2019

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* PEDERSEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 22 — *Loi sur l'enregistrement, la surveillance et la transparence de la propriété effective des entreprises (modification de diverses dispositions législatives)/The Business Registration, Supervision and Ownership Transparency Act (Various Acts Amended)*.

Le débat se poursuit.

MM. LINDSEY, MALOWAY, MARCELINO (Tyndall Park) et WIEBE interviennent. M^{me} SMITH (Point Douglas) exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Pendant le débat, M^{me} FONTAINE invoque le *Règlement* et demande que l'on vérifie si le quorum est atteint.

Le président adjoint par intérim informe l'Assemblée qu'il y a assez de députés présents pour constituer le quorum.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger